2000350733/SG-B

Les infos de la Ville de Seraing

UN NOUVEAU SAC BLEU AU CONTENU ÉLARGI

Comme annoncé précédemment, la population pourra bénéficier dès le 1er décembre prochain de nouveaux sacs PMC et ainsi les utiliser pour y mettre plus de déchets de type « tout venant » dans le but de toujours mieux trier. Selon Intradel, ce changement devrait engendrer une diminution importante de déchets ménagers résiduels.

Excellente nouvelle pour les ménages, la société intercommunale du traitement des déchets a récemment annoncé que son sac bleu PMC allait prochainement subir une évolution positive. Dès le 1er décembre 2019, toutes les communes situées dans la zone d'Intradel va pouvoir ajouter certains déchets dans le sac PMC et ce, dans le but de permettre un recyclage supplémentaire mais également une diminution de 8kg de déchets de type « tout venant » par ménage.

A Seraing, le changement est bien évidemment de rigueur ! Ainsi, en plus de remplir leur sac bleu d'emballages plastiques et métalliques ou encore de cartons à boissons, les habitants du territoire vont maintenant pouvoir l'utiliser pour y déposer des barquettes, des raviers, des pots et tubes, des films plastiques ou encore des sacs et sachets.

Il est en revanche interdit de le remplir d'emballages avec bouton de sécurité enfant, d'emballages d'huile de moteur, de pesticides, de tubes de silicone, de frigolite ou encore de seau, de bottes en caoutchouc et de vêtements imperméables de type K-Way.

Ces nouveaux sacs seront vendus dans les points de vente habituels, à savoir les supermarchés ou les magasins de proximité, et n'auront aucun impact sur la collecte (voir calendrier Intradel).

En plus de cette nouveauté, Intradel souligne également le fait que les pots de fleurs ainsi que les emballages en plastique souple ne seront désormais plus disponibles dans les recyparcs et seront directement collectés en porte-à-porte.

VILLE DE SERAING

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concerne : Dossier de reconnaissance et d'expropriation au sens du décret du 2 février 2017

Parc d'activités économiques du site LD à SERAING

Le Collège communal de la Ville de SERAING porte à la connaissance du public qu'il soumet à enquête publique le dossier de demande de reconnaissance et d'expropriation introduit par la SPI, agence de développement économique pour la province de Liège afin de développer la zone d'activités économiques dénommée «Extension du parc d'activités économiques du site LD à SERAING», située sur le territoire communal, suivant les dispositions du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques et de son arrêté d'exécution du 11 mai 2017.

Ledit dossier peut être consulté à la cité administrative - Service Urbanisme, place Kuborn 5, 4100 SERAING (Tél. 04/330.83.11 / 04/330.84.37), aux jours et heures suivants :

- le mardi de 7 h 45 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 30 ;
- le jeudi et le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45.

L'enquête publique se déroule du **20 novembre 2019** au **19 décembre 2019 inclus**

Les remarques et observations relatives au dossier dont objet sont à adresser par écrit au Collège communal de et à SERAING jusqu'au **19 décembre 2019 inclus** ou exprimées lors de la séance de clôture de l'enquête qui se tiendra

Le **19 décembre 2019 de 14h à 16h**, à la cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING.

À SERAING, le 20 novembre 2019.

Par le Collège,

Le directeur Général FF,
B. Adam

Le Bourgmestre,
F. Bekaert